Département de l'Indre
Canton de Saint-Gaultier
Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le 09 SEP. 2026
ID : 036-200035137-20260727-2026072707-DE

Séance du 27 juillet 2026

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
- *en exercice : 28*
- *présents : 24*
- *votants : 27*

Date de la convocation : 17 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bonneuil, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents *: Alain OVAN, Emmanuel MOYRAND, Martine DUMAZET, Hugues NICOLAS DE TREMELU, Christelle CARTOUX, Anthony DUBUS, Marianne BIZET, Stéphane CALARD, Marie-Paule MOSSELIN-NATUREL, Nathalie LAURENCIER, Christel CHAPUT, Benoît VALET, Michèle BALLET, Dominique CARDON, Christelle RAOUI, Jean-Christophe PLANTUREUX, Christine DEJOIE, Laurent ALLILAIRE, Hubert JOUOT, Philippe GOURLAY, Christian BREC, Christophe SCHAUER, Marie-Laure FRISCH, Dominique JOLLY.*
Pouvoirs *: Florine TOUPET à Martine DUMAZET, Sylvie DELAUNE à Hubert JOUOT, Thierry BARBIER à Christian BREC.*
Absents / Excusés *: Alain COYAT, Spike GROËN représenté par son suppléant Christophe SCHAUER, Guylène MAUSSIRE représentée par son suppléant Dominique JOLLY.*

Secrétaire de séance *: Marianne BIZET.*

◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 2026-07-27.07

Objet : Vote d'une subvention communautaire à BIP TV

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que depuis plusieurs années la Communauté de Communes soutien le fonctionnement de BIP TV. Au titre de l'année 2025, une subvention d'un montant de 1 000 € avait été attribuée.

Créée en 2006, la chaine locale BIP TV est portée par l'établissement public de coopération culturelle Issoudun (EPCCI) et a obtenu l'autorisation d'émettre par le CSA puis par l'ARCOM.
BIP TV est une télévision généraliste, traitant du quotidien, en privilégiant la proximité, la culture et le sport dans l'Indre, c'est un acteur essentiel de l'attractivité du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, souhaite renouveler son soutien pour le fonctionnement de la chaine locale BIP TV en lui attribuant une subvention communautaire de **1 000 € au titre de l'année 2026.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe GOURLAY

La Secrétaire de séance
Marianne BIZET

Acte exécutoire, compte tenu de sa transmission en préfecture le 09 septembre 2026 et de sa publication le 09 septembre 2026

Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 09/09/2026
Qualité : Président